



8271, rue Keele, Concord (Ontario)
L4K 1Z1
Tél. : 905-669-1999
Télééc. : 905-669-3565
www.clovertoolmfg.com

Le 31 juillet 2018

Gouvernement du Canada
Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes

Objet : Tarifs douaniers américains

Destinataire : Christine Lafrance,
Greffière du Comité permanent du commerce international

Les tarifs douaniers américains sur l'acier et l'aluminium influenceront sur les entreprises et les travailleurs canadiens et auront des effets négatifs à court et à long terme sur nos activités et notre industrie. De plus, cette dernière pourrait ne jamais revenir aux niveaux antérieurs à la mise en œuvre des tarifs sur l'acier et l'aluminium, également appelés tarifs de l'article 232.

Avant de traiter plus en détail de l'incidence sur notre secteur, je vais parler quelque peu de l'historique de notre entreprise et des effets sur elle des tarifs, à court et à long terme.

Aperçu de l'entreprise

Clover Tool, une usine d'outils et de matrices, a été fondée en 1979, à Vaughan, en Ontario. Seul dans sa fabrique il y a 39 ans, notre fondateur, Frank Zeni, est maintenant à la tête d'une entreprise qui emploie plus de 300 personnes dans deux installations. La croissance de l'entreprise a consisté à ajouter à la fabrication d'outils et de matrices l'estampage de métaux et des opérations secondaires à valeur ajoutée comme le soudage et l'assemblage robotisés.

Pour gérer de telles installations, qui fonctionnent 24 heures sur 24, il faut une main-d'œuvre générale ainsi que des membres semi-spécialisés et spécialisés de corps de métiers tels que des fabricants d'outils et de matrices, des électriciens, des mécaniciens, des ingénieurs, des programmeurs, des opérateurs de presse, etc. Dans chaque métier, Clover continue à transmettre à des apprentis chaque ensemble de compétences pour la prochaine génération d'ouvriers spécialisés dont notre industrie a besoin.

Les ventes globales des deux installations dépasseront les 60 millions de dollars au cours du présent exercice. Les ventes à l'exportation représenteront environ 43 % des ventes excédentaires.

La majeure partie des activités est l'estampage de métaux pour l'industrie automobile. Clover achète des bobines d'acier et d'aluminium auprès de centres de service locaux et produit des pièces estampées pour l'automobile, tant pour le marché local que pour l'exportation. Dans certains contrats, le client (de niveau 1) dicte l'endroit où Clover doit acheter les matériaux. Pour Ford et Chrysler, Clover doit acheter les matériaux dans des usines américaines.



8271, rue Keele, Concord (Ontario)
L4K 1Z1
Tél. : 905-669-1999
Télééc. : 905-669-3565
www.clovertoolmfg.com

Incidence sur les entreprises

Pour un fabricant en sous-traitance dans l'industrie de l'automobile, les contrats peuvent être transférés d'une entreprise à une autre du jour au lendemain, et même d'un pays à l'autre.

Présentement, plusieurs programmes sont menacés à cause de la mise en œuvre des tarifs de l'article 232. Dans le cadre de l'important programme appelé P552/P558, nous fournissons des pièces en métal estampées à une usine de niveau 1 aux États-Unis qui assemble nos pièces pour former une composante plus grande du camion Ford F150. Ce programme est censé se poursuivre jusqu'en 2022, et plusieurs années par la suite pour les besoins du service après-vente. Une clause de Ford oblige Clover à acheter l'acier d'une usine américaine à un prix fixe pour la durée du programme. Cela assure la constance du prix et de la qualité de l'acier. Le volume et la valeur prévus sont les suivants :

0,036 po x 27,725 po GALV À CHAUD ASTM A653M FSZ120 150 000 – 300 000 lb/mois

3 600 000 lb (/année approx.) @ 0,5040 \$ US/lb = 1 814 400 approx.

Effet des tarifs douaniers : 453 500.00 \$ US = 589 550.00 \$ CA

L'achat d'acier dans une usine locale n'est pas une option, car le contrat est en place depuis un certain temps et le coût d'achat auprès de fournisseurs locaux est d'environ 10 % plus élevé que celui des contrats actuels, ce qui n'est financièrement acceptable ni pour Clover ni pour notre client.

En réaction à ce tarif, s'il n'est pas révoqué ou si une exemption n'est pas décidée immédiatement, la décision du conseil du client est d'annuler le contrat et de transférer le programme aux États-Unis chez un fabricant local. Dans ce cas particulier, l'échéance du contrat est le 31 juillet 2018.

Ensemble, ce contrat et d'autres qui se trouvent dans une position similaire entraîneront la perte de plus de 11 millions de dollars d'activités d'exportation chaque année. Immédiate et permanente, cette perte se chiffrera globalement par 18 % des ventes et plus de 50 emplois permanents à temps plein bien rémunérés.

La majorité de ces contrats sont d'une durée de cinq à sept ans, ce qui signifie que pour les prochaines années, il n'y aura aucune possibilité de les récupérer. De plus, les nouveaux contrats ne sont pas attribués à des entreprises canadiennes. Il s'ensuit que les entreprises canadiennes devront attendre de cinq à sept ans avant de pouvoir soumissionner de nouveaux contrats, en supposant que les tarifs auront été révoqués ou que des exemptions auront été accordées.



8271, rue Keele, Concord (Ontario)
L4K 1Z1
Tél. : 905-669-1999
Télec. : 905-669-3565
www.clovertoolmfg.com

Répercussions sur l'industrie

Les effets de ces tarifs douaniers ont créé de l'incertitude et entraîneront des pertes à court et à long terme qui ne seront jamais récupérées.

Comme mentionné plus haut, de nouveaux contrats à l'origine destinés à des entreprises canadiennes ont été attribués à des sociétés américaines aux États-Unis, ce qui signifie que pour les cinq à sept prochaines années, ces contrats ne reviendront pas au Canada.

Comme nous, un grand nombre de nos concurrents canadiens annulent des projets d'immobilisations, révisent leurs prévisions à la baisse et envisagent de suspendre toutes améliorations locatives.

Clover a investi plus de deux millions de dollars en immobilisations au cours de chacune des deux dernières années. Tous les investissements actuels en immobilisations ont été soit annulés ou mis en attente d'ici la fin de 2018 et pour le premier semestre de 2019. Tous ces projets des deux dernières années de même que les investissements actuels et futurs avaient été attribués à des entreprises canadiennes.

Fardeau financier

Même si on considère la possibilité de demander et d'obtenir une exemption des tarifs, cela prendrait plusieurs mois. Et il faudra en plus des mois pour appliquer et récupérer les tarifs déjà payés. Les petites et moyennes entreprises comme Clover ne seront pas en mesure d'assumer ces coûts. Dans le cas de Clover Tool, nous prévoyons avoir payé plus de 500 000 \$ en tarifs au moment où nous demanderons leur recouvrement. Cela à supposer que notre client n'annule pas les contrats et que Clover bénéficie d'une exemption.

L'histoire se répète et, au Canada, l'industrie automobile se rapproche de l'extinction comme l'industrie textile. Une fois qu'une nouvelle source aura été trouvée ailleurs dans le monde, il sera difficile de ramener les affaires.

Solution

Il est impératif que le gouvernement abroge immédiatement l'article 232 sur les tarifs avant que les dommages ne soient devenus permanents. De plus, les tarifs déjà payés doivent être remboursés immédiatement afin que les investissements puissent continuer à maintenir l'emploi.

Je ne vois pas d'autre solution, mais ce peut aussi être un geste politique de bonne volonté envers le gouvernement américain pour acquérir une bonne posture à la table de négociation de l'ALENA, qui est à l'origine des questions tarifaires.



8271, rue Keele, Concord (Ontario)
L4K 1Z1
Tél. : 905-669-1999
Télec. : 905-669-3565
www.clovertoolmfg.com

En conclusion, les tarifs imposés actuellement ont créé une perspective négative pour l'investissement, l'emploi et la croissance. Les tarifs douaniers ont ajouté un fardeau financier aux entreprises canadiennes, ce qui a entraîné un ralentissement de l'investissement. Cela se traduira par une augmentation du chômage dans l'industrie et dans les secteurs de soutien.

Les tarifs douaniers coûteront l'existence d'entreprises aujourd'hui et dans l'avenir, ce qui, encore une fois, créera du chômage immédiatement et à long terme.

Cette situation, conjuguée au ralentissement de l'industrie de la construction qui a commencé et se poursuivra jusqu'en 2019, entraînera finalement une récession au Canada.

Je vous prie instamment de réétudier et de révoquer l'article 232 sur les tarifs douaniers le plus rapidement possible afin d'éviter la perte d'emplois actuels et futurs chez Clover. J'ai toujours été un fervent partisan de l'investissement au Canada et de l'appui aux fournisseurs locaux, ce qui ressort avec évidence de nos investissements au cours des 39 dernières années. Cette surtaxe a paralysé et paralysera notre entreprise, notre industrie et notre économie.

Respectueusement,

George Zeni
Vice-président
Clover Tool Manufacturing Ltd.